

Repères

Fondation

L'Économie Sociale et Solidaire en région Centre-Val de Loire

La **Fondation** est définie comme « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une oeuvre d'intérêt général et à but non lucratif¹ ». C'est un organisme relevant de l'Intérêt Général et qui possède une activité à lucrativité limitée, géré de manière désintéressée et ne profitant pas uniquement à nombre restreint de personnes.

LES FONDS ET FONDATIONS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

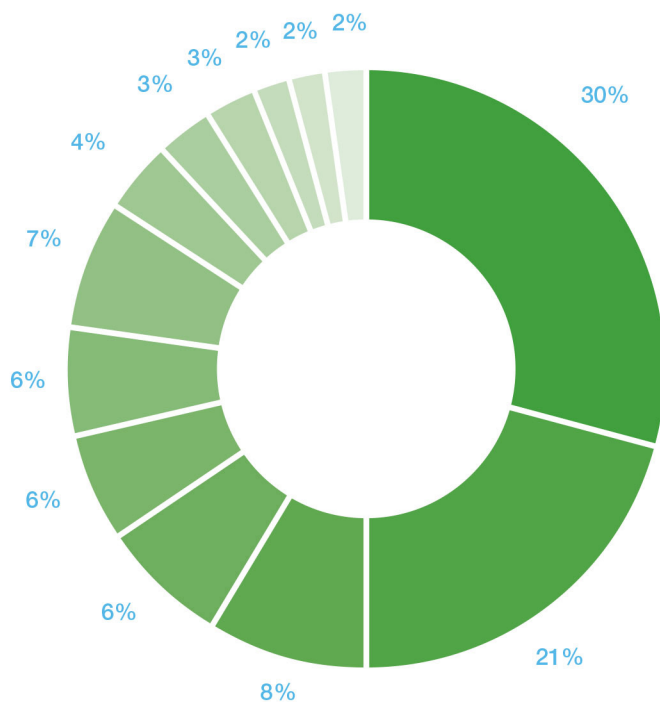
En 2019 on a 104 fondations et fonds de dotations² dont :

- 75 fonds de dotation
- 13 FRUP, 5 Fondations d'Entreprise et 13 Fondations Abrisées
- 2 Fondations d'Université

Plus de 75% des fondations de la région ont été créées après 2010.

DOMAINE D'INTERVENTION PRINCIPAL DES FONDS ET FONDATIONS EN CENTRE VAL DE LOIRE

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Arts et culture | Handicap |
| Action sociale | Développement durable |
| Multiple | Emploi |
| Santé, handicap | Cause animale |
| Éducation | Aide internationale |
| Religion | Sport |
| Sciences et techniques, recherche | |



LES DATES CLÉS

1987

Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat : Institutionnalisation des Fondations et Création du statut de FRUP et des Fondation Abrisantes.

1990

Loi n°90-559 du 4 juillet 1990 : Création du statut de Fondation d'Entreprise

2003

Loi n°2003-709 dite "Allaigon" favorisant le mécénat de particuliers et des entreprises

2008

Article 140 de la loi de la Modernisation de l'Économie : Création des Fonds de Dotations

2014

Loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire qui définit le périmètre de l'ESS

LES CHIFFRES LES FONDS ET FONDATIONS

En France, en 2018, il a été décompté³ :

- 4 202 en activité. dont 2 551 fondations et 1 651 fonds de dotation
- Dont 655 FRUP, 415 fondations d'entreprise, 1391 fondations abritées
- Elles emploient environ 127 000 personnes

Le nombre de fonds et de fondations en France est passé de 1 109 entités en 2001 à 4 202 en 2018. Cette augmentation peut s'expliquer par l'augmentation des Fondations Abrisées et des Fondations d'Entreprises (plus de 20% de création entre 2014 et 2018), mais également à l'attrait du statut de Fonds de Dotation, beaucoup plus souple à créer. C'est ainsi que 50 % de Fonds se sont créés en entre 2014 et 2018.

Du fait de son caractère d'intérêt général, la famille des Fondations et des Fonds de Dotation regroupe donc des organismes de mécénat pouvant faire appel à générosité du public et des entreprises.

Le **mécénat** englobe plusieurs pratiques de dons de biens ou de ressources par des particuliers ou des entreprises, dédiés à la réalisation d'un projet d'intérêt général. Le mécénat envers une association ou une fondation se fait sans aucune contrepartie directe, hormis un bénéfice fiscal encadré par la loi.

La fondation se distingue d'une association par l'obligation de disposer **d'une dotation minimale** à sa création. En outre, l'association est définie comme un regroupement de personnes et de ressources, là où le **caractère irrévocable de l'affection** induit que la fondation s'émancipe de ses créateurs.

La Loi « Allaigon » adoptée en 2003 a contribué à dynamiser le mécénat des associations et des fondations en facilitant l'accès à la Reconnaissance d'Utilité Publique et en haussant la réduction d'impôt de **66 % du montant aux donateurs particuliers** et d'un **crédit d'impôt d'égal montant (60 %)** dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires pour les entreprises donatrices. Le caractère de l'intérêt général d'une fondation est une condition essentielle pour permettre aux donateurs de profiter des déductions fiscales.

Les quatre statuts généralistes sont les **Fondations d'Entreprise**, les **Fondations Reconnues d'Utilité publique**, les **Fonds de Dotation** et les **Fondations Abrisées**. S'ajoutent quatre nouveaux statuts qui se sont créés au cours des années 2000 et qui représentent un nombre restreint de fondations : la fondation de coopération scientifique, la fondation universitaire, la fondation partenariale et la fondation hospitalière.

Indépendamment de ces statuts, on distingue deux modes opératoires :

— Les **Fonds et Fondation Distributifs** qui financent des projets d'intérêt général qui leurs sont extérieurs car portés par une association, un groupe une institution.

— Les **Fonds et Fondations Opérateurs** qui mettent en oeuvre eux-mêmes leurs activités, gèrent leurs propres établissements (site patrimoniale, établissement de santé, hôpital, édition,...) et disposent d'une équipe salariée.

Le mode de gouvernance d'une fondation varie selon ses statuts mais se compose généralement d'un **Conseil d'Administration** de plusieurs collègues. Il est également possible de se doter d'un **Conseil de Surveillance** composé de personnes qualifiées. Enfin, le statut de la fondation implique que le collège des Fondateurs a une place minoritaire dans le Conseil d'Administration.

³ Source : « Les Fondations et les Fonds de Dotation en France de 2001 à 2018 » Etude de 2018- Observatoire de la Philanthropie - Fondations de France

LES DIFFÉRENTS FONDS ET FONDATIONS

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Elle est créée **par décret du Conseil d'Etat**, conformément aux articles 18 et suivants de la **loi du 23 juillet 1987**. Celle-ci lui confère **une personnalité juridique pleine**.

Les critères sont :

- Le caractère d'intérêt général de l'objet de la fondation ;
- Une dotation initiale dont les revenus doivent permettre le financement des actions que la fondation entend mettre en œuvre. La loi fixe sa dotation minimum à **1 millions et demi d'euros** ;
- Un conseil d'administration qui comprend

un collège de membres fondateurs, un collège de personnalités qualifiées dans le domaine d'action de la fondation et un collège de membres de droit comprenant un représentant de l'État, qui veillent à l'application des règles. La FRUP ayant un objectif d'autonomie et de pérennité, elle doit durer au-delà de ses fondateurs et ces derniers se doivent d'être minoritaires.

Enfin son statut l'oblige à publier un rapport annuel, son budget prévisionnel et ses comptes certifiés par le commissaire aux comptes. En outre, le gouvernement peut effectuer des contrôles de son fonctionnement.

FONDS DE DOTATION

Créé en 2008, il se caractérise par son statut souple associant les activités et les avantages fiscaux des fondations à la facilité de création d'une association sous déclaration à la Préfecture. Sa gouvernance est simple, sous réserve d'avoir au moins 3 membres dans son Conseil d'Administration, et ses modalités de décision dépendront du contenu de ses statuts.

Enfin depuis la Loi ESS de 2014, le Fonds se doit d'avoir **une dotation minimum de 15 000€**.

FAALEC - GROUPEMENT D'ECONOMIE SOLIDAIRE

Fondé en 1981, Le Relais (18) est une association de solidarité qui a pour objet d'accompagner toute personne ou famille en situation de précarité sociale et économique vers une insertion durable dans le respect de sa citoyenneté et de sa dignité. En 2014, elle impulse la création d'un fond de dotation, le **Fonds d'Aide aux Associations de Lutte contre l'Exclusion dans le Centre (FAALEC)**. Il avait pour objet de percevoir et gérer des dons et d'en restituer les revenus à des associations de lutte contre l'exclusion.

En 2019, le FAALEC fait évoluer ses statuts pour accompagner l'association et ses partenaires dans l'évolution de son projet associatif et notamment la production d'une offre de logements accessibles aux ménages en situation d'exclusion.

Dans le cadre de ce projet, elle réalise l'achat et engage la réhabilitation d'un bâtiment en résidence d'accueil d'urgence et en résidence sociale « logement passerelle ». Un second achat d'une maison en centre-ville permettra la remise sur le marché de 3 logements à destination de public précaire.

Le FAALEC s'inscrit également dans une réflexion avec l'association Le Relais et ses partenaires sur leur organisation, aboutissant à la création en février 2020 d'un Groupement Économique Solidaire (G.E.S.) appelé le **Groupement Matise**. Ces membres sont actuellement le Relais, le FAALEC et l'U.E.S. HESTIA – Habitat Solidaire (agrée M.O.I.). Au-delà d'harmoniser un projet commun, le groupement est né d'un besoin de mutualiser des postes et des services coordonnés (administration, communication,...) ainsi que des moyens financiers (soutien financier, trésorerie).

Toutefois la mutualisation n'implique pas l'uniformisation car la forme du G.E.S préserve l'autonomie de ses associations-membres tout en expérimentant un nouveau mode d'organisation.

<https://www.lerelais18.fr/faalec/>



FONDATION D'ENTREPRISE

Elle se caractérise par ses fondateurs qui sont **des sociétés civiles ou commerciales, des établissements publics industriels et commerciaux, des institutions de prévoyance des coopératives ou des mutuelles** pouvant être majoritaires au Conseil d'Administration. Sa gouvernance la dote d'un Conseil d'Administration composé jusqu'au 2/3 et au 1/3 de personnes qualifiées.

La Fondation d'Entreprise a une existence limitée dans le temps. Ces fondateurs s'engagent sur un programme d'action de 5 ans, renouvelable, avec une **dotacion minimale de 150 000€**. Une personne physique ne peut fonder ce type de fondation.

Étant affiliée à une personne morale privée, elle ne peut avoir recours à la générosité du public ni percevoir de legs

ou de patrimoine. Ses dons sont donc limités aux salariés, aux sociétaires, aux adhérents, aux actionnaires et aux mandataires sociaux des entreprises fondatrices.

Outre le programme d'action pluriannuel, la Fondation d'Entreprise peut percevoir :

- Des subventions publiques ;
- Le produit des rétributions pour services rendus ;
- Les revenus de la dotation initiale ;
- Des biens immobiliers nécessaires à l'accomplissement de son programme.

Enfin il est également courant que les salariés de l'entreprise fondatrice travaillent pour la mission d'intérêt général.

FONDATION MACIF

Créée en 1993 par la mutuelle d'assurance Macif, la Fondation Macif repère, finance et essaime des projets d'innovation sociale et du champ de l'ESS autour de quatre thématiques :

- La Mobilité
- La Santé
- L'Habitat
- La Finance solidaire

La Fondation Macif a pour spécificité de soutenir des projets régionaux et des projets d'envergure nationale.

Si son Conseil d'Administration définit des grandes orientations stratégiques et partenariales de la Fondation, ce sont les dix chargés de missions et les dix commissions qui accompagnent les porteurs de projets en régions.

Chaque commission régionale est composée de délégués élus par les sociétaires et travaillent en lien avec les chargés de mission de leur région. Ses missions sont de recenser les initiatives de leur territoire

et de proposer les dossiers de subvention au CA de la fondation.

C'est la commission régionale Fondation qui gère les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. Depuis 2018, elle a contribué au développement de 39 projets dont notamment :

- Le projet itinérant « **Bricobus** » des Compagnons Bâisseurs (Indre-et-Loire) apportant des solutions aux ménages dans l'incapacité physique ou financière de mener leurs travaux de rénovation énergétique.
- Le camion médical « **Marsoins** » de l'association A Vos Soins qui amène les services de santé aux foyers les plus isolés (Loire-Atlantique).
- L'essaimage de l'application d'auto-stop partagée de la **SCIC Rézo Pouce**.
- L'association **Silver Geek** qui rompt l'isolement des personnes âgées et favorise le lien intergénérationnel par des ateliers d'E-Sport en EPHAD. Deux initiatives ont été essayées en région Centre-Val de Loire.



POUR ALLER PLUS LOIN
www.fondation-macif.org

FONDATION ABRITÉE

Elle est institutionnalisée par l'article 6 de la **loi du 4 juillet 1990 qui modifie l'article 20 de la loi du 23 juillet 1987**. Dépourvue de personnalité morale, puisque ses fondateurs affectent de manière irrévocable le projet, la Fondation Abrisée se définit comme l'apport d'un actif à une FRUP qui devient sa Fondation Abrisante.

Ce sont également les salariés de la Fondation qui effectuent les missions de la Fondation Abrisée.

Ce statut impose la présence au Conseil d'Administration de deux collèges, un représentant les fondateurs et le second représentant des personnalités extérieures qualifiées.

Par exemple, on retrouve la Fondation de France, l'Institut de France, la Fondation de l'avenir pour la Recherche Médicale Appliquée, la Fondation du Patrimoine et la Fondation Caritas France.

FOCUS SUR LE SECTEUR DU MÉDICO- SOCIAL

Le secteur médicosocial et social est un secteur « composite » prenant en charge les personnes vulnérables. Traditionnellement, les publics pris en charge par ce secteur sont les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en situation d'exclusion ainsi que les jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance. Afin de répondre aux besoins de ces personnes, diverses modalités d'accompagnement sont proposées, allant de la prise en charge médicale, l'accompagnement de la personne et de ses proches aidants, la mise en place de services de prévention, de scolarisation, de soutien à l'insertion socioprofessionnelle, d'aide à l'accès au logement et de services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Les Fondations font parties du secteur médicosocial au côté des associations et des mutuelles. En 2015⁴, on décomptait 43 fondations gestionnaires des établissements médicosociaux en Centre-Val de Loire, principalement des hébergements médico-sociaux et sociaux. Si le secteur associatif reste majoritaire dans ce seul sous-secteur, les fondations constituent 12% des emplois ESS de la région.

Un certain nombre d'associations et de fondations de la région trouvent leurs origines historiques comme institutions religieuses ou de charité au cours du XIX^e et du XX^e siècle avant d'évoluer et de se structurer au cours de la deuxième partie du XX^e siècle. On peut citer la Fondation Verdier (1835), la Fondation Val de Loire (1827), la Fondation Léopold Bellan (1884).

Les établissements et services de ce secteur sont en majorité financés par l'Etat et les collectivités territoriales. Cependant, plusieurs réformes de tarification, d'ores-et-déjà effectives pour les EHPAD, les CHRS et à venir pour le champ du handicap amènent les acteurs à réinterroger leur modèle socio-économique et parfois à faire face à une logique d'efficience et de contraintes budgétaires impulsés par les pouvoirs publics. Ces facteurs incitent les acteurs de l'ESS à se réunir et à rechercher de nouveaux modes de financement complémentaires pour financer des projets annexes.

⁴ Données INSEE CLAP 2015 – Observatoire de la CRESS Centre Val de Loire



FONDATION ANAIS



Agir pour Notre Société

Depuis 1954, la Fondation ANAIS accompagne les parcours de vie des personnes en situation de handicap ou de dépendance au travers de 2 domaines d'activité stratégiques :

— ANAIS médico-social qui inclut les secteurs : Enfance et Éducation Spécialisée, Habitat et Vie Sociale, Thérapeutique et Soins, Personnes âgées.

— ANAIS Entreprise pour l'insertion professionnelle des personnes vivant avec un handicap.

Les typologies de handicap accueillis sont : déficience intellectuelle, affection de la santé mentale, autisme, polyhandicap et handicaps associés.

Environ 4000 places d'accueil permanentes au sein d'une centaine d'établissements et services, 26 implantés en région Centre-Val de Loire.

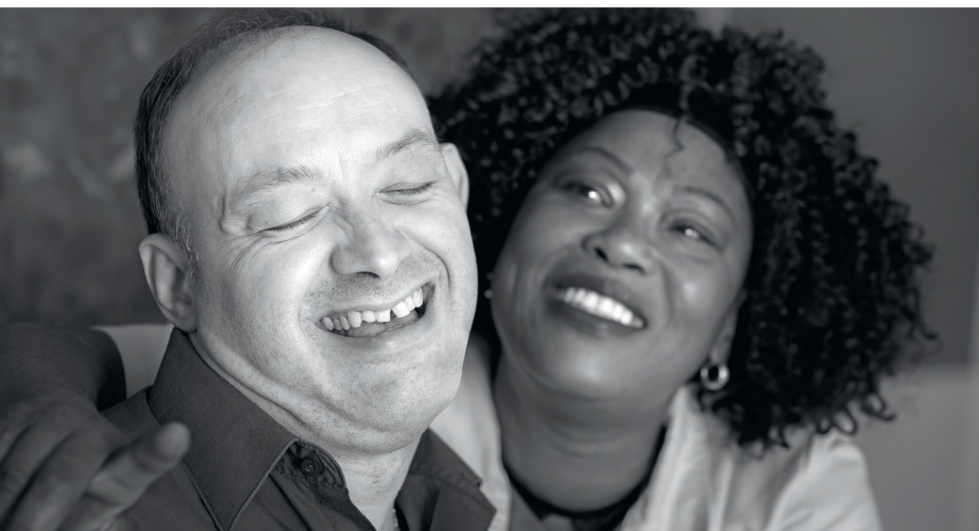
Au total : 2 200 collaborateurs dont 1600 travailleurs en situation de handicap.

ANAIS fut d'abord et longtemps une association. Elle est devenue Fondation Reconnue d'Utilité Publique par décret du 21 octobre 2019, avec une nouvelle signature : « Agir pour Notre Société ». L'enjeu premier de cette transformation était la professionnalisation de la gouvernance.

Il devenait essentiel de faire reposer cette gouvernance sur des piliers professionnels plus adaptés qu'une gouvernance dont la responsabilité du mandat social repose sur le bénévole administrateur. A la tête de la Fondation ANAIS se trouve ainsi un Directoire présidé par Monsieur Pascal BRUEL, qui décide et dirige. Sa feuille de route est contrôlée par un Conseil de Surveillance dans lequel est intégré des personnes en situation de handicap.

L'ambition de la Fondation ANAIS est de renforcer son rôle d'acteur majeur de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap. En leur offrant cette place au sein de leur gouvernance, en les associant aux décisions qui les concernent, en leur permettant de porter la voix de leurs pairs, elle souhaite montrer la voie à suivre. Il ne s'agit plus « d'agir pour... » mais « d'agir avec... », et ainsi d'assurer une pleine représentation des personnes en situation de handicap et leur donner le pouvoir de co-construire cette société dans laquelle leur citoyenneté s'exerce pleinement.

www.fondation-anais.org



FONDS DE DOTATION CHU DE TOURS



La tradition du don dans les hôpitaux est ancienne. Elle est issue directement de l'histoire des hôpitaux, héritée des hôtels Dieu et de la charité chrétienne. Afin de structurer cette générosité et permettre le développement de projets innovants au service des patients et des professionnels de santé, le CHRU de Tours a décidé de créer fin 2016 un Fonds de dotation. Cet outil innovant offre une garantie aux donateurs quant à la bonne utilisation de leur générosité, autant qu'il représente une exigence pour l'établissement de toujours chercher à améliorer la qualité d'accueil et de la prise en charge.

Imaginé comme un véritable accélérateur de projets c'est directement à la source que le Fonds de dotation collecte les projets qu'il promeut. Chacun des projets a la singularité d'avoir été imaginé et



initié directement par les équipes de professionnels, sur le terrain, en prise avec les réalités particulières de chaque service.

En 3 ans, le Fonds de dotation du CHRU de Tours a pu faire aboutir 17 projets de terrain grâce à la générosité de plus de 1500 donateurs et a déjà organisé plus de 40 événements conviviaux.

Cette structure apparaît désormais comme un vecteur de communication positif.

Présidé par un représentant des usagers bénévole, le Conseil d'administration est composé de 16 personnalités (médecins, chefs d'entreprises, personnalités qualifiées...). Accompagnés par un comité d'orientation composé de 18 membres issus majoritairement de la société civile, c'est au total 38 personnes qui participent à la vie du Fonds de dotation.

La gestion du Fonds de dotation est confiée à un agent de l'établissement mis à disposition à titre onéreux à 60% d'ETP.

Cette structuration très souple possède de nombreux avantages mais rencontre également certaines limites notamment pour assurer son changement d'échelle. Tout l'enjeu du Fonds de dotation du CHRU de Tours est donc de trouver son équilibre grâce notamment au développement du bénévolat.

FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL GRAND OUEST



Acteur engagé de la prévention et de la protection de l'enfance, Apprentis d'Auteuil développe en France et à l'international des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion pour redonner aux jeunes et aux familles fragilisés ce qui leur manque le plus : la confiance.

En Région Centre-Val de Loire, elle est surtout présente en Eure et Loir avec les établissements Notre-Dame qui accompagnent plus de 800 jeunes de 6 à 21 ans, sur le site historique du Château des Vaux, mais aussi à La Loupe et à Chartres (28) qui est l'établissement le plus important de la Fondation en France.

D'autres établissements sont situés aussi en Indre et Loire, à Loches, à Chinon et dans le Loir et Cher (Ferté Si Cyr)

Christian Jacquemin, directeur régional adjoint d'Apprentis d'Auteuil Centre-Val de Loire précise : « Près de 1800 jeunes et familles sont ainsi accompagnés en Région Centre-Val de Loire par plus de 560 salariés dans 27 établissements et dispositifs qui relèvent de la protection de l'enfance, de la formation professionnelle, de la prévention du décrochage scolaire ou du soutien aux familles. Accueillir, éduquer, soutenir les familles, former et insérer, telles sont les priorités des équipes d'Apprentis d'Auteuil. Pour chaque jeune accueilli, un parcours personnalisé est mis en place. En tenant compte de ses besoins et de ceux de sa famille, de sa personnalité et de ses potentiels, les équipes éducatives et pédagogiques proposent un accompagnement global en matière d'éducation et de scolarité ».



FOCUS SUR LES MAISONS D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL (MECS)

Gérées par Apprentis d'Auteuil en Eure-et-Loir et Indre-et-Loire, les équipes éducatives axent le travail d'accompagnement sur les repères et les apprentissages de la vie quotidienne, la socialisation et la vie en collectivité, le maintien des liens au sein des fratries, la place de l'enfant dans sa famille, le travail avec les parents, la restauration et le maintien du lien familial et la préparation du retour en famille..

POUR ALLER PLUS LOIN

- www.centre-francais-fondations.org
- www.fondationdefrance.org
- www.economie.gouv.fr/cedef/reductions-impots-dons-aux-associations
- Le Guide des fondations, édition 2010, CRESS Pas de Calais
- « Les Fondations et les Fonds de Dotation en France de 2001 à 2018 »
Etude de 2018- Observatoire de la Philanthropie – Fondations de France

PUBLICATIONS PRÉCÉDENTES

Repères n°1 :
La famille coopérative
Juin 2017



Repères n°2 :
La famille associative
Juin 2018



Repères n°3 :
La Famille des Mutuelles
Novembre 2018



À PARAÎTRE

Repères n° 5 :
Les SIAE

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ORESS) CENTRE-VAL DE LOIRE

- Développe une expertise territoriale de l'ESS par la statistique
- Recherche et développe des outils favorisant la visibilité et la structuration de l'ESS
- Opère une veille thématique autour de l'ESS

Il a une fonction d'étude, d'aide à la décision et d'appui à la coopération des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. Les études menées servent de support à l'action publique et privée pour l'analyse et le développement de l'ESS en région Centre-Val de Loire.

Remerciements pour les témoignages :

David SOUCHET - Association le Relais 18 et FAALEC, Julie Foucart - Fondation ANAIS,
Christian Jacquemin - Fondation Apprentis d'Auteuil, Elodie GASPARD - CHRU de Tours, Christophe GIRARD - Macif

Rédaction Jeanne FULLOY (CRESS Centre Val de Loire) et le comité de rédaction : Dominique SACHER - CRESS
Christophe GIRARD - Macif, Elodie GASPARD – CHU de Tours, Jacques PIETRO - URIOPSS Centre
Graphisme & Impression Imagidée (imagidee.com) | Photographies © Fondations

ISSN 2605 – 8693

Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

6 ter rue Abbé Pasty
25400 Fleury les Aubrais

Tél. 02 38 68 18 90 • observatoire@cresscentre.org

cresscentre.org



L'ESS, une économie qui profite à tous